



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

indemnisation

Question écrite n° 25138

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le délicat problème de l'indemnisation des rapatriés pour les biens dont ils ont été spoliés. Le reliquat de 2,3 milliards de francs de la loi du 15 juillet 1987 n'ayant toujours pas été affecté, il lui demande quelles dispositions ont été prises en ce sens dans le cadre de la loi de finances pour 1999 afin de prendre en compte les engagements financiers pris, ou sinon quelles dispositions elle entend mettre en oeuvre pour régler les dossiers restant en suspens et apporter solution à certaines situations dramatiques non encore résolues à ce jour.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du Gouvernement sur les attentes des rapatriés d'Algérie, au regard de la répartition du reliquat d'indemnisation qui leur avait été accordé (loi de 1987) et au sujet du prélèvement sur l'indemnisation versée au titre des prêts de réinstallation et des prêts assimilés, autorisé par l'article 46 de la loi n° 70-632 du 15 juillet 1970. Il convient de rappeler que ledit reliquat est la simple différence entre une estimation nécessairement approximative de 30 milliards de francs annoncée avant le vote de la loi du 16 juillet 1987 et de la réalité des versements effectués en exécution de la loi, qui se chiffrent à 27,786 milliards de francs. La totalité des dossiers d'indemnisation ayant été réglés, l'affectation de la différence entre le prévisionnel et le réalisé n'est pas susceptible de trouver un fondement dans les dispositions de la loi du 16 juillet 1987. Néanmoins, des associations de rapatriés ont demandé une adaptation de cette loi consistant à compenser la réduction de l'indemnisation de certains rapatriés qui a été diminuée du remboursement anticipé des prêts ayant servi à leur réinstallation en France (articles 46 de la loi du 15 juillet 1970 et 3 de la loi du 21 janvier 1978). Cette demande est actuellement à l'étude.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25138

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1999, page 715

Réponse publiée le : 26 juillet 1999, page 4573